



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 69083

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la simplification de la vie des entreprises. Le Sénat vient de supprimer le compte pénibilité et le dispositif d'information préalable des salariés en cas de cession de leur entreprise. Ces deux suppressions sont cohérentes avec les nouvelles mesures de simplification de la vie des entreprises. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte suivre l'avis du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69083

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9595

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)